



Le Programme de l'UICN 2013-2016

Adopté par le Congrès mondial
de la nature de l'UICN,
septembre 2012

nature+™



Le Programme de l'UICN 2013-2016

Adopté par le Congrès mondial
de la nature de l'UICN,
septembre 2012

Contenu

| | |
|--|----|
| Résumé | 1 |
| Introduction | 2 |
| Le créneau et le but du Programme de l'UICN | 3 |
| Le cadre du Programme de l'UICN..... | 4 |
| Les résultats du Programme au niveau mondial | 6 |
| Domaine de Programme : Valoriser et conserver la nature | 9 |
| Domaine de Programme : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature | 14 |
| Domaine de Programme : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement | 18 |
| Priorités du Programme..... | 23 |
| Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016..... | 25 |
| Annexe 1 : Des solutions basées sur la nature..... | 28 |
| Annexe 2 : Priorités du Programme nécessitant d'être élaborées | 30 |

Résumé

Le Programme de l'UICN 2013-2016 est motivé par deux caractéristiques de la vie moderne : d'une part, la production mondiale et les modes de consommation détruisent le système qui nous maintient en vie – la nature – à un rythme dangereusement élevé et qui ne faiblit pas. D'autre part, les populations, les communautés, les gouvernements et les acteurs du secteur privé sous-utilisent le pouvoir potentiel de la nature et les solutions qu'elle peut apporter pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire ou du développement économique et social. Ce que l'UICN appelle des *solutions basées sur la nature*.

Bien ancré dans la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et l'application du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, le Programme de l'UICN 2013-2016 a pour ambition de mobiliser les énergies des communautés œuvrant pour la conservation de la biodiversité, le développement durable et la réduction de la pauvreté en un effort commun pour mettre un terme à la perte de la biodiversité et recourir à des solutions basées sur la nature pour conserver la diversité biologique, améliorer la résilience, renforcer l'équité, réduire la pauvreté et, ainsi, améliorer le bien-être des peuples de toute la planète.

Le Programme tire parti de la place particulière qu'occupe l'UICN en tant qu'autorité mondiale en matière de conservation de la biodiversité, de solutions basées sur la nature et en conséquence, de gouvernance de l'environnement. Il comprend trois Domaines :

1. *Valoriser et conserver la nature*, pour renforcer les travaux fondamentaux de l'UICN sur la conservation de la biodiversité, en soulignant à la fois les valeurs tangibles et intangibles de la nature.
2. *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature*, pour consolider les travaux de l'UICN concernant « les relations entre l'homme et la nature », les droits et les responsabilités et l'économie politique de la nature.
3. *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement*, pour élargir les travaux de l'UICN sur la contribution de la nature à la résolution des problèmes de développement durable, notamment du point de vue du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

Le Programme est appliqué par les forces conjuguées du Secrétariat (1000 employés répartis entre les programmes thématiques mondiaux et les neuf programmes régionaux) et des six Commissions de l'UICN, soit plus de 11 000 membres qui apportent des connaissances fondamentales pour l'application du Programme. Dans le cadre de la *Charte Un seul Programme* adoptée en mai 2011 par le Conseil, les 1200 Membres – États, gouvernements et ONG – de l'UICN contribuent dans les domaines où leur mission concorde avec le Programme de l'UICN. Le Programme repose sur des indicateurs d'impact pour la biodiversité, les populations et la nature, et la nature et le développement. Telle est la raison d'être de l'UICN. En tirant parti des liens étroits unissant les connaissances, la politique et l'action, le Programme promet de livrer *trois résultats mondiaux* qui sont aussi adaptés et appliqués par les programmes régionaux de l'UICN et ses Commissions :

1. Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain.
2. Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence.
3. Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social.

Pour obtenir des ressources en vue d'appliquer le Programme et pour des partenariats plus efficaces, l'UICN renouvelle son modèle institutionnel. Par leur souscription et par le financement-cadre des donateurs, les Membres soutiennent l'Union. Les trois quarts du budget global de l'UICN dépendent de l'aide publique au développement. Le Programme est soutenu par un nouveau modèle institutionnel qui met l'accent sur des produits de connaissance vedettes, générant des programmes à grande échelle financés par l'aide ou par les Membres et exploitant de nouvelles sources de financement de l'influence politique et de la gouvernance environnementale, au-delà de l'aide.

Introduction

Les Statuts de l'UICN stipulent que celle-ci « poursuit ses objectifs au moyen d'un programme intégré d'activités, formulé, coordonné et mis en œuvre par les Membres et les composantes de l'UICN » et ajoutent que ce programme doit être adopté par le Congrès mondial de la nature. Précisant les rôles des composantes de l'UICN, les Statuts ajoutent que les Commissions sont établies par le Congrès qui « détermine leurs mandats, qui doivent s'inscrire dans le Programme de l'UICN » et le Secrétariat « est responsable de la mise en œuvre effective de la politique et du programme de l'UICN ».

Le présent document contient le *Programme de l'UICN 2013-2016*, approuvé par le Conseil en février 2012 et fruit de très larges consultations, en 2011, avec les Membres et composantes de l'UICN.¹ Ce document a été présenté aux Membres de l'UICN et adopté au Congrès mondial de la nature à Jeju, République de Corée, en septembre 2012.

Un monde juste qui valorise et conserve la nature. Telle est la Vision de l'UICN. La nature est le système qui nous maintient en vie. Il faut conserver la diversité de la vie et de la nature, pour elle-même mais aussi pour que le développement puisse être durable et pour cela, il faut procéder à des changements radicaux dans toutes les dimensions de la vie et de la société, y compris la politique et l'économie, ce qui dépasse largement le mandat et les capacités de l'UICN. Pour mettre un terme à la destruction de la biodiversité² et soutenir le développement pour tous, en particulier les populations et les communautés les plus démunies dont les moyens d'existence sont directement tributaires de la nature, l'UICN propose des solutions basées sur la nature. Un monde juste garantit des droits d'accès équitables à la biodiversité et aux avantages de la nature, à toutes les générations, tous les sexes, sans considérations économiques, sociales et géopolitiques. Cette vision fait écho aux principes et valeurs incarnés dans les résolutions de l'UICN sur la Charte de la Terre et les partenariats intergénérationnels pour assurer la durabilité.

¹ Les consultations ont eu lieu aussi bien en ligne que face à face lors des réunions du Conseil de l'UICN en mai et novembre 2011 et de onze Forums régionaux de la conservation : Asie : 27-30 septembre 2011, Incheon, République de Corée ; Canada : 19-20 septembre 2011, Ottawa, Canada ; Afrique de l'Est et australe : 20-22 septembre 2011, Johannesburg, Afrique du Sud ; Europe : 6-9 septembre 2011, Bonn, Allemagne ; Mésio-Amérique/Caraïbes : 5-7 octobre 2011, Santo Domingo, République dominicaine ; Afrique du Nord : 5-7 octobre 2011, Rabat, Maroc ; Océanie : 23-25 août, Brisbane, Australie ; Amérique du Sud : 13-15 juin, Lima, Pérou ; États-Unis : 21 septembre, Washington, États-Unis ; Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : 5-8 juillet 2011, Brazzaville, République du Congo ; Asie de l'Ouest : 2-5 mai 2011, Koweït.

² La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit ainsi la biodiversité : « La diversité biologique ('biodiversité'), c'est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Dans le présent document, pour l'UICN, biodiversité égale nature.

Les valeurs de la biodiversité sont à la fois tangibles et intangibles. La biodiversité est un élément central de nombreux systèmes de croyances, contribuant au patrimoine culturel et aux valeurs religieuses, émotionnelles et esthétiques. La biodiversité a une valeur d'existence et une valeur d'héritage. L'UICN reconnaît la dimension éthique de la conservation de la nature. Certaines valeurs de la biodiversité sont, certes, reflétées dans la prise de décisions économiques (p. ex., concernant les cultures et les fibres) mais beaucoup de valeurs non marchantes restent essentiellement invisibles dans la perspective économique.

La mission de l'UICN est la suivante : « Influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ». Le monde a besoin de l'autorité de l'UICN pour résoudre la crise de la perte de biodiversité qui ne cesse de s'aggraver et pour montrer comment la nature peut fournir des solutions aux problèmes les plus pressants de la planète – et comment la gouvernance environnementale peut être améliorée dans l'intérêt de la conservation de la biodiversité. L'UICN est le principal pourvoyeur de connaissances, d'outils et de normes relatifs à la biodiversité, qui servent à influencer sur les politiques, entreprendre la planification de la conservation et guider l'action sur le terrain. En tant qu'Union, l'UICN est bien placée pour rassembler les acteurs clés, à tous les niveaux.

Le Programme de l'UICN 2013-2016 reflète la *Charte Un seul Programme*, adoptée par le Conseil de l'UICN en mai 2011. Le Programme a pour objet d'être utile et mobilisateur pour toutes les composantes de l'UICN, tout en reconnaissant que les Membres ont aussi leurs propres initiatives et activités qui ne peuvent être couvertes par le seul Programme de l'UICN. C'est ce qu'indique la Charte : « Cette Charte appelle le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à collaborer pour développer et appliquer collectivement le Programme de l'UICN. Elle invite les Membres, lorsque leurs priorités et capacités sont en résonance avec le Programme, à participer à son application. »

En 2013-2016, l'UICN continuera de prendre une part active à la gouvernance et aux processus internationaux de l'environnement, notamment le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et le Protocole sur l'accès et le partage des avantages (ABS), adoptés par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en 2010 ; la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ; le lancement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; les efforts visant à atteindre la cible de 2015 pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et les négociations de différentes conventions internationales et forums, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention du patrimoine mondial et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Le créneau et le but du Programme de l'UICN

L'UICN est l'autorité mondiale en matière de conservation de la nature et de ses ressources dans l'intérêt des moyens d'existence humains. Elle fixe des normes, favorise l'élaboration de politiques et rassemble une communauté de Membres diverse composée d'États, d'organismes gouvernementaux et d'organisations de la société civile aux fins de trouver des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux et assurer la gouvernance de l'environnement en vue du développement durable et de la conservation de la biodiversité sur le terrain.

En 2013-2016, l'UICN aura à cœur d'intégrer les travaux des communautés œuvrant pour la conservation de la diversité biologique, les solutions basées sur la nature et le développement durable. Chaque élément du but du Programme jette des passerelles entre les communautés de la biodiversité, de la durabilité et du développement et tient compte des avantages de la nature pour les moyens d'existence humains. En 2013-2016, l'UICN :

- amplifiera ses efforts en vue de mettre un terme à la perte de la biodiversité et établir des liens avec les efforts déployés en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable
- élaborera et prônera des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux ; régionaux et locaux du développement, apportant des avantages tangibles pour les moyens d'existence et conservant la biodiversité ;
- soutiendra et influencera l'application du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et l'utilisation de ce Plan en vue de faire progresser les objectifs de développement qui appliquent des solutions basées sur la nature pour améliorer les moyens d'existence des populations.

Grâce à son profil unique, l'Union rassemble ses Membres dans toute leur diversité – États, organismes publics et société civile – en une action commune en faveur d'une stratégie pour le développement durable. Son mandat portant sur la nature et les populations, l'UICN produit et diffuse des connaissances sur la biodiversité et sa conservation, fondées sur la science et appliquées, qui émanent de ses 1200 Membres, de ses six Commissions thématiques comptant plus de 11 000 membres et de son Secrétariat fort de 1000 employés. Le lien connaissances -> politique -> action, noué conjointement à travers l'Union, fait de l'UICN l'autorité mondiale sur la conservation de la biodiversité, les solutions basées sur la nature ainsi que l'élaboration de politiques et la gouvernance environnementale liées. Quatre caractéristiques résument comment l'UICN travaille en tant qu'Union :

1. L'UICN génère et diffuse des connaissances crédibles et fiables sur la conservation de la biodiversité et le développement durable.
2. L'UICN rassemble et construit des partenariats pour l'action, entre les gouvernements et la société civile.
3. L'UICN jette des ponts entre la politique et l'action aux niveaux local, régional et mondial.
4. L'UICN élabore des normes, influence les pratiques et construit les capacités pour la conservation et le développement durable.

Prises ensemble, ces caractéristiques distinguent l'UICN de toutes les autres organisations de la conservation, de l'environnement et du développement durable et permettent à l'Union, à ses Membres et à ses composantes d'exécuter un Programme commun. Beaucoup d'organisations partagent le souci de politiques basées sur les connaissances, l'établissement de normes et l'action sur le terrain mais aucune n'est aussi forte ni aussi diverse que l'UICN dans ses Membres et ses fondements scientifiques.

Le cadre du Programme de l'UICN

Le Programme de l'UICN prend appui sur la Vision, *Un monde juste qui valorise et conserve la nature*, et a été organisé en trois Domaines de Programme (voir figure 1 ci-dessous).³ Les deux Domaines de

³ Le premier projet de Programme (mai 2011) contenait cinq domaines programmatiques. Pour tenir compte des avis et commentaires reçus, la distinction entre domaine de programme central et domaines de programme thématiques a été abandonnée et les trois domaines de programme thématiques ont été fusionnés en un seul (« Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et de l'économie », qui met l'accent sur la spécialisation de l'UICN dans les solutions basées sur

Programme *Valoriser et conserver la nature* et *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature* représentent le cœur des travaux de l'UICN. Ils sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et pour influencer sur les processus économiques, sociaux et politiques qui déterminent la perte de biodiversité, la gestion des écosystèmes, les moyens d'existence basés sur la nature et les droits et responsabilités vis-à-vis de la nature. Dans le Domaine *Valoriser et conserver la nature*, l'UICN élaborera et utilisera ses connaissances hors pair sur la biodiversité et les outils et normes de planification associés pour influencer sur les politiques et l'action sur le terrain. Dans le Domaine *Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature*, l'UICN consolidera son expérience de travail avec des personnes et des institutions, pour déterminer comment les décisions publiques et privées sur la nature et les écosystèmes affectent la biodiversité et les moyens d'existence. Il en sortira un ensemble de principes, de normes et d'outils concernant les droits, les responsabilités, la gouvernance et l'équité relatifs à la nature.

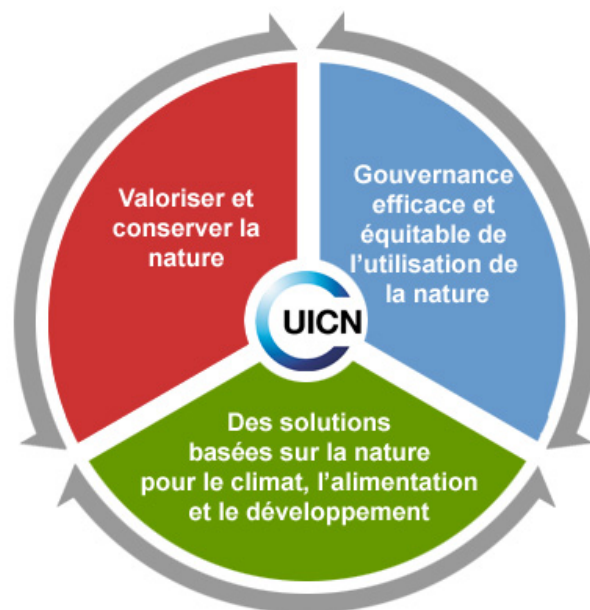


Figure 1 : Cadre du Programme de l'UICN 2013-2016

Le troisième Domaine de Programme – *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement* – porte sur l'application des connaissances de l'UICN au développement durable, à l'autonomisation et à la réduction de la pauvreté. Il est fondamental que la nature soit résiliente pour que la société et l'économie le soient aussi. Le Programme se concentre sur la force particulière de l'UICN, les solutions basées sur la nature, non parce que la nature détient les seules solutions mais parce que cette spécialisation permet à l'UICN, en partenariat avec d'autres, de s'attaquer à une large gamme de défis mondiaux posés par le développement. Les solutions basées sur la nature offrent des avantages multiples et cela de manière simultanée et en conséquence, efficace. Ce Domaine de Programme se concentre, dans un premier temps, sur les solutions basées sur la nature pour le changement climatique (y compris la réduction des risques de catastrophe), la sécurité alimentaire et le développement économique et social mais tout au long des quatre années du Programme, la possibilité d'élargir cette approche à des secteurs tels que la santé et l'accès à l'énergie sera explorée.

la nature. Le fond reste le même et le cadre du Programme a été simplifié. Par la suite, entre le deuxième et le troisième projet, le mot « économie » a fait place à « développement économique et social » ou « développement » en raccourci.

La figure 1 présente les travaux intégrés de l’UICN sur la nature, de la connaissance profonde de la biodiversité en passant par la gouvernance équitable de l’utilisation de la nature jusqu’aux solutions pratiques pour l’homme et la nature et une fois encore, valoriser et conserver la nature. Le lien connaissances -> politique -> action est présent dans chacun des trois Domaines de Programme. Dans leurs Programmes régionaux 2013-2016, les neuf Régions de l’UICN adapteront et appliqueront le cadre de Programme aux besoins particuliers et aux milieux de travail de chaque région ainsi qu’à l’opinion exprimée par les représentants des Membres et composantes lors des Forums de consultation régionaux organisés en 2011.

Par rapport au Programme 2009-2012, le nouveau cadre de Programme se caractérise à la fois par la continuité et le changement. La continuité, c’est l’accent mis sur la conservation de la nature et de ses ressources – l’UICN n’est pas une organisation généraliste de l’environnement et du développement. Le changement, par rapport au Programme en cours, se traduit par :

- un accent mis plus fortement sur la *valorisation* de la nature dans le premier Domaine de Programme en traitant directement les valeurs financières, économiques au sens large et intangibles ;
- la compilation et le profilage des travaux de l’UICN relatifs à *la prise de décisions, la gestion et la gouvernance* de l’utilisation de la nature et de ses ressources dans un domaine central du Programme ;
- le regroupement des travaux de l’UICN sur les *solutions basées sur la nature* pour relever les défis mondiaux, permettant à l’UICN d’offrir des normes et méthodologies pour des approches basées sur la nature, éventuellement dans de nombreux secteurs.

Les résultats du Programme au niveau mondial

L’UICN obtient ses résultats en influençant les politiques et les institutions à tous les niveaux. Grâce à son vaste réseau de bureaux régionaux et nationaux ainsi que de Membres et membres des Commissions dans le monde entier, l’UICN est aussi, en réalité, une organisation de terrain. Les effets obtenus sur le terrain, sous forme de conservation de la biodiversité et d’utilisation de solutions basées sur la nature, dans l’intérêt des populations et de la nature, sont la motivation suprême de l’UICN. C’est ce que l’on peut voir dans la figure 2. L’UICN obtient des *produits* sous son contrôle et vise des *résultats* qui dépendent aussi de nombreux autres facteurs et qui ont des *impacts* sur la conservation de la biodiversité et les relations entre l’homme et la nature.

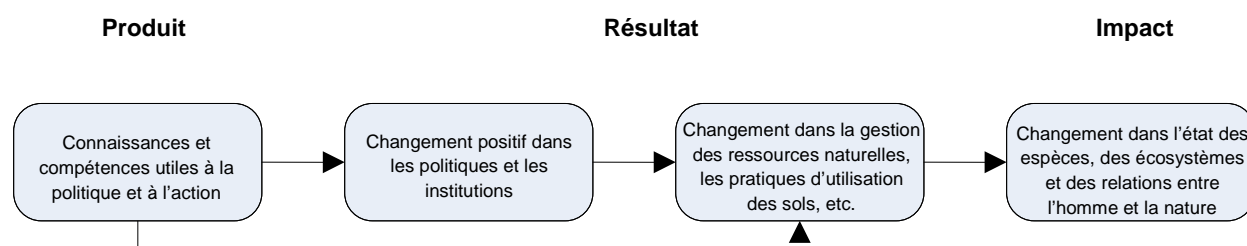


Figure 2 : Chaîne de résultats simplifiée pour l’UICN

Au bout du compte, le Programme de l’UICN a pour objectif d’obtenir que les régions terrestres et marines de cette planète soient utilisées de manière à conserver la nature et soutenir les moyens d’existence des êtres humains. Il faut, pour cela, un réseau d’aires protégées reliées les unes aux autres, couvrant les zones les plus importantes pour la biodiversité et intégrées dans des paysages terrestres et marins en bon état et résilients. Et même lorsque l’influence de l’UICN est canalisée par des politiques et des institutions, l’impact des activités de l’UICN a une dimension géographique : les espèces et leurs habitats, les aires protégées, les zones clés pour la biodiversité, les écosystèmes, les

biomes gérés de façon durable, la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles et les solutions basées sur la nature au changement climatique, à la sécurité alimentaire, etc.

Il en résulte une focalisation commune sur le suivi des impacts à travers tous les programmes de l’UICN : les produits et les résultats de l’UICN contribueront à une interaction améliorée et durable entre la nature et l’homme dans les aires protégées et dans les paysages terrestres et marins en bon état. C’est ce qui apparaît dans la figure 3.

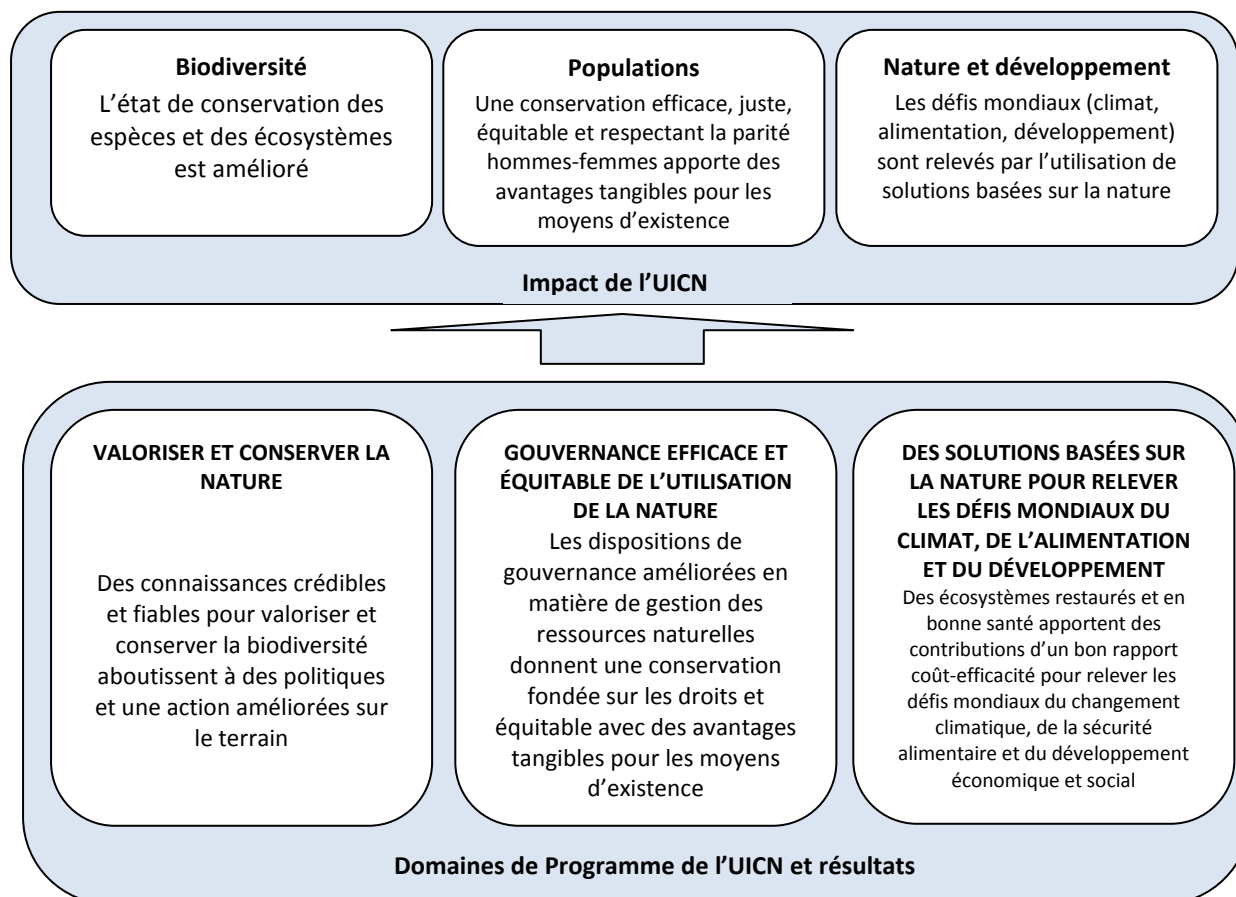


Figure 3 : Les impacts prévus de l’UICN et ses résultats mondiaux

Le tableau 1 résume l’*impact*, les *indicateurs d’impact* communs, les *résultats mondiaux* et les *indicateurs de résultats* des trois Domaines de Programme. Certains des indicateurs doivent être affinés et enrichis, p. ex., ceux qui se fondent sur la Liste rouge de l’UICN des écosystèmes qui n’est pas encore fonctionnelle. Les produits et résultats des programmes thématiques mondiaux et régionaux du Secrétariat de l’UICN doivent contribuer aux trois résultats mondiaux présentés. Les indicateurs de *résultats* seront développés pour aider ces programmes à surveiller leurs résultats et à faire rapport.

Tableau 1 : Impact prévu, résultats mondiaux et indicateurs de résultats, et indicateurs d'impact communs

| Impact | Résultats mondiaux et indicateurs de résultats | Indicateurs d'impact communs |
|--|--|---|
| Valoriser et conserver la nature | | |
| L'état de conservation des espèces et des écosystèmes est amélioré | <p><i>Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain</i></p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étendue, représentativité et connectivité des aires protégées efficacement gérées 2. Proportion de zones clés pour la biodiversité identifiées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées 3. Nombre d'exportations de données par téléchargement de la Liste rouge de l'UICN 4. Mesure dans laquelle les avis et positions de l'UICN sont suivis à la CDB, à la CITES et à la Convention du patrimoine mondial | Proportion des zones les plus importantes pour la biodiversité efficacement gérées pour la conservation des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique |
| Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature | | |
| Une conservation efficace, juste, sensible à la parité hommes-femmes et équitable apporte des avantages tangibles pour les moyens d'existence | <p><i>Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence</i></p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration des dispositions institutionnelles et de gouvernance fondées sur un nouveau cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 2. Étendue des aires protégées gérées conformément au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 3. Superficie (en hectares) de l'agriculture, des pêcheries et de la sylviculture gérée selon le cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles 4. Étendue de la haute mer administrée conformément à l'approche par écosystème et au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles | Contribution accrue des ressources naturelles gérées durablement pour les ménages |
| Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement | | |
| Les défis mondiaux (climat, alimentation, développement) sont relevés par l'utilisation de solutions basées sur la nature | <p><i>Des écosystèmes sains et restaurés apportent des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social</i></p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étendue de l'intégration de solutions basées sur la nature dans les politiques sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social aux niveaux international, national et du secteur privé 2. Étendue (en hectares) des paysages résilients et divers, | Tendances dans les avantages que retirent les populations de services écosystémiques sélectionnés (p. ex., changements sexospécifiques dans la sécurité de l'accès à l'eau et alimentaire) |

gérés durablement, protégés ou restaurés en tenant compte de l'alimentation, du changement climatique ou des avantages économiques

3. Nombre de gouvernements et d'entreprises publiques/privées ayant intégré des valeurs de biodiversité dans leurs systèmes de planification et/ou de comptabilité

Dans la mesure du possible, les indicateurs d'*impact* seront mesurés une fois tous les quatre ans pour montrer comment l'influence de l'UICN contribue à des changements dans la pratique, sans revendiquer d'attribution directe. Les indicateurs d'impact sont communs aux trois Domaines de Programme de l'UICN et peuvent aussi être utilisés par les Membres et composantes⁴ de l'UICN, ses partenaires et les Accords multilatéraux sur l'environnement. Ils serviront de référence pour la mesure du changement à travers tous les programmes et projets de l'UICN :

- *Proportion des zones les plus importantes pour une biodiversité gérée efficacement en vue de la conservation des espèces, des fonctions écosystémiques et de la diversité génétique* : cet indicateur d'impact s'appuie sur deux ensembles de données – les zones clés pour la biodiversité et la base de données mondiale sur les aires protégées. L'impact est mesuré par l'indice de la Liste rouge de l'UICN qui peut démontrer des changements réels dans l'état de conservation d'ensembles d'espèces comme résultat d'une action de conservation. Il peut aussi être désagrégé pour démontrer les tendances par régions ; écosystèmes ; habitats ; et groupes taxonomiques. Il est déjà adopté comme l'un des deux indicateurs de la biodiversité pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes, lorsqu'elle sera prête, pourra servir à préparer un indice de mesure des risques de perte de fonctions écosystémiques critiques, pour démontrer les changements dans l'état des écosystèmes avec le temps.
- *Contribution accrue des ressources naturelles gérées durablement pour les ménages* : il s'agit d'un indicateur de substitution qui mesure les changements sexospécifiques dans les avantages et les services issus des écosystèmes et de la gestion des ressources naturelles. Cet indicateur sert non seulement à démontrer comment les conditions s'améliorent lorsque les droits sont sécurisés pour des populations spécifiques (les populations rurales et côtières sont suggérées) mais aussi comme un signal indiquant que les solutions basées sur la nature apportent effectivement des solutions économiques.
- *Tendances dans les avantages que retirent les populations de services écosystémiques sélectionnés (p. ex., changements sexospécifiques dans la sécurité de l'accès à l'eau et alimentaire)* : il s'agit d'un indicateur de substitution pour mesurer les avantages de solutions basées sur la nature au changement climatique et à la sécurité alimentaire. L'accès à l'eau et la sécurité alimentaire peuvent servir d'indication des changements dus à l'adaptation au changement climatique.

Les *résultats* mondiaux et les *indicateurs de résultats* proposés dans le tableau 1 sont discutés dans les sections pertinentes du Domaine de Programme ci-dessous.

Domaine de Programme : Valoriser et conserver la nature

La diversité biologique ('biodiversité') sous-tend le fonctionnement (des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques). Elle est essentielle pour le bien-être humain. Ses éléments –

⁴ Les Statuts de l'UICN (Article 15) décrivent ainsi les composantes de l'UICN : (a) le Congrès mondial de la nature ; (b) le Conseil ; (c) les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux de Membres ; (d) les Commissions ; et (e) le Secrétariat.

écosystèmes, gènes et espèces – et les processus qui les maintiennent interagissent selon des modes parfois encore inconnus pour soutenir les systèmes entretenant la vie sur cette planète. La biodiversité assure, entre autres, la sécurité alimentaire, la santé humaine, l'air et l'eau propres ; elle contribue directement aux moyens d'existence et au développement économique locaux ; et elle est indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif de réduction de la pauvreté et l'objectif d'égalité des sexes. Cependant, malgré l'importance fondamentale de la biodiversité pour la vie sur la planète, elle continue de s'appauvrir. Il y a des signes incontestables de déclin continu de la biodiversité.⁵ Nulle part au monde, l'objectif fixé par les gouvernements en 2002, à savoir de faire cesser la perte de biodiversité avant 2010, n'a été atteint, que ce soit au plan international ou au plan national.

Il est aussi de plus en plus clair que les mesures de conservation agissent. Des mesures ciblées peuvent assurer le succès de la conservation, ce que l'on peut constater par comparaison avec la situation prévue en leur absence. Parmi les interventions réussies, parfois par la mise en œuvre de lois et de politiques, on peut citer les programmes de reconstitution d'espèces, la création d'aires protégées, la restauration d'écosystèmes, le contrôle d'espèces envahissantes, les programmes de réintroduction, les mesures de conservation *ex situ* et les programmes de gestion efficaces, toutes choses que traite l'UICN dans le cadre de ce Domaine de Programme. Les réussites en matière de conservation résultant d'interventions sont décrites et quantifiées par l'UICN dans Hoffmann *et al*, 2010.⁶ Il s'agit d'un exemple classique de la manière dont les données de la Liste rouge de l'UICN peuvent alimenter l'action de conservation sur le terrain pour donner des résultats positifs et tangibles.

Néanmoins, le niveau d'action actuel est sans commune mesure avec l'ampleur de la menace et les solutions de conservation doivent être considérablement renforcées pour combattre la crise de l'extinction. En d'autres termes, l'UICN, et en réalité la communauté mondiale de la conservation, doivent appliquer beaucoup plus de solutions ayant fait leurs preuves.

Ce Domaine de Programme cherche à traiter les pressions directes sur la biodiversité et à garantir que son utilisation soit durable pour sauvegarder les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. L'UICN s'efforce de résoudre ces problèmes par des travaux de réduction du taux de perte des habitats naturels (le principal facteur de perte de biodiversité), en particulier des forêts, des tourbières, des zones humides et des zones arides, essentiellement en facilitant l'établissement et la gestion effective d'aires protégées de toutes les catégories et de tout type de gouvernance et en veillant à ce que ces aires protègent les zones les plus importantes pour la biodiversité.

Un autre facteur important de perte de biodiversité, les espèces exotiques envahissantes, pose une menace capitale à la biodiversité et aux services écosystémiques avec des incidences sur les moyens d'existence des populations. L'UICN continuera de relever ce défi sérieux en fournissant des informations sur la gestion des voies d'introduction des espèces envahissantes et des lignes directrices sur la lutte contre ces espèces. Des efforts seront aussi déployés pour faire inscrire les valeurs de la nature dans les politiques et au niveau des marchés ainsi que dans les systèmes nationaux de comptabilité et de planification, qui se fonderont sur l'étude intitulée *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* (Économie des écosystèmes et de la biodiversité –TEEB).

⁵ De multiples évaluations ont clairement décrit les principaux défis pour la biodiversité et la conservation, notamment l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et les Perspectives mondiales pour la biodiversité n° 3. Voir par exemple Butchart, S.H.M., *et al.* 2010. Global biodiversity: indicators of recent declines. *Science* 328: 1164-1168.03-1509.

⁶ Hoffmann, M., *et al.* 2010. The impact of conservation on the status of the world's vertebrates. *Science* 330: 1503-1509; voir aussi Vié, J.-C., Hilton-Taylor, C. and Stuart, S.N. (eds.) 2009. *Wildlife in a Changing World. An Analysis of the 2008 IUCN Red List of Threatened Species™*. UICN, Gland, Suisse.

Justification

Valoriser et conserver la nature : c'est la raison d'être de l'UICN, le cœur de ses travaux dictés par des mandats forts émanant de deux sources principales. En quatre sessions du Congrès mondial de la nature, les Membres ont adopté un grand nombre de résolutions enjoignant à l'UICN de traiter les questions de valorisation de la biodiversité (et notamment toute la gamme des concepts et valeurs de la nature), des espèces menacées et des aires protégées, y compris les biens du patrimoine mondial, et de veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit durable. Il faut maintenant faire un pas de plus dans l'ambition, l'urgence, l'investissement et l'action pour conserver la biodiversité.

En octobre 2010, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté, au Japon, un nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique afin de galvaniser l'action en faveur de sa conservation. La vision du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et des Objectifs d'Aichi est de « vivre en harmonie avec la nature » dans un monde où « d'ici à 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. » L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité pour la même période. Le Programme de l'UICN 2013-2016 soutient l'application du Plan stratégique et a été construit de manière à décrire les domaines dans lesquels l'UICN contribuera à la réalisation des vingt Objectifs d'Aichi, exercer un suivi et faire rapport à ce sujet. Ce Domaine de Programme apporte une contribution directe à bien des objectifs du Plan stratégique. En particulier, l'UICN contribue à la réalisation des objectifs relevant des buts stratégiques B et C.

But B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable :

- Objectif 5 : rythme d'appauvrissement des habitats réduit
- Objectif 9 : espèces exotiques envahissantes combattues

But C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique :

- Objectif 11 : augmentation du nombre d'aires protégées
- Objectif 12 : extinction évitée
- Objectif 13 : diversité génétique maintenue

Les travaux de l'UICN sur la valorisation – et son Programme tout entier, y compris les travaux de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) – contribueront à trois autres objectifs :

- Objectif 1 : sensibilisation du public améliorée
- Objectif 2 : valeurs de la biodiversité reconnues
- Objectif 20 : ressources financières augmentées

Méthode et résultats

Ce Domaine de Programme s'appuie sur le principe simple qu'une meilleure connaissance de la biodiversité, des menaces auxquelles elle est confrontée et des mesures de conservation pouvant être prises, aidera à stimuler l'action. En associant des connaissances, normes et outils hors pair à un réseau mobilisé de Membres et de partenaires, il est possible d'obtenir des changements réels dans les politiques et l'action sur le terrain pour conserver la diversité biologique.

Il y a bien longtemps que l'UICN crée et fournit des connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité, notamment grâce aux compétences et à l'appui de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission mondiale des aires protégées (CMA). L'UICN continuera d'assumer son rôle de chef de file en fournissant des connaissances et des analyses scientifiques de pointe fondées sur l'évolution de ses produits de connaissance vedettes. Un accent plus fort sera mis sur l'exploration de la création de connaissances permettant d'influencer directement les politiques et l'action de conservation sur le terrain.

Une des premières priorités est d'élargir la couverture taxonomique de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en évaluant les plantes, les invertébrés et les champignons, afin qu'elle devienne réellement représentative de la diversité biologique dans son ensemble. La Liste rouge de l'UICN des écosystèmes menacés, lorsqu'elle sera prête, sera une source d'information sur les risques d'élimination d'écosystèmes et complétera les données fournies par la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Elle offrira, en particulier, l'occasion d'ancrer fermement la conservation dans l'aménagement du territoire et le développement national. Elle aidera à tisser les liens entre les écosystèmes et le bien-être humain, permettra d'évaluer et de récompenser de bons comportements vis-à-vis des écosystèmes au moyen, par exemple, de paiements pour les services écosystémiques, et établira des liens solides avec les plans d'occupation des sols.

À cet égard, tous les produits de connaissance de l'UICN seront renforcés – ce qui nécessitera des investissements permanents – pour pouvoir être utilisés dans la planification efficace de la conservation, notamment en les reliant plus efficacement sur le plan conceptuel et opérationnel. L'harmonisation des normes pour les critères, la collecte de données et les systèmes de gestion aidera à établir ces liens – pour rendre les produits de connaissance de l'UICN plus efficaces en matière de protection des sites les plus importants du monde pour la biodiversité (ZCB ; voir figure 4). La figure 4 met en valeur l'importance critique de la couverture mondiale de ces ensembles de données sur la biodiversité.

Plus précisément, les travaux visant à compléter une norme de conservation (à l'aide des critères issus de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et de la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes), pour identifier les sites les plus importants pour la biodiversité sur terre et dans les mers (zones clés pour la biodiversité - ZCB) seront finalisés et intégralement appliqués. Cela permettra de rassembler des méthodes d'identification des Zones importantes pour la conservation des oiseaux, des Zones importantes pour la conservation des plantes et, dans le milieu marin, des Zones écologiquement et biologiquement importantes (ZBEI). L'approche complétera les lignes directrices et stratégies de conservation des espèces élaborées pour conserver des espèces ayant de vastes territoires comme les grands prédateurs ou des espèces migratrices dont les aires de répartition s'étendent au-delà des ZCB. Dès qu'ils seront identifiés, l'UICN s'efforcera de garantir la protection de ces sites.

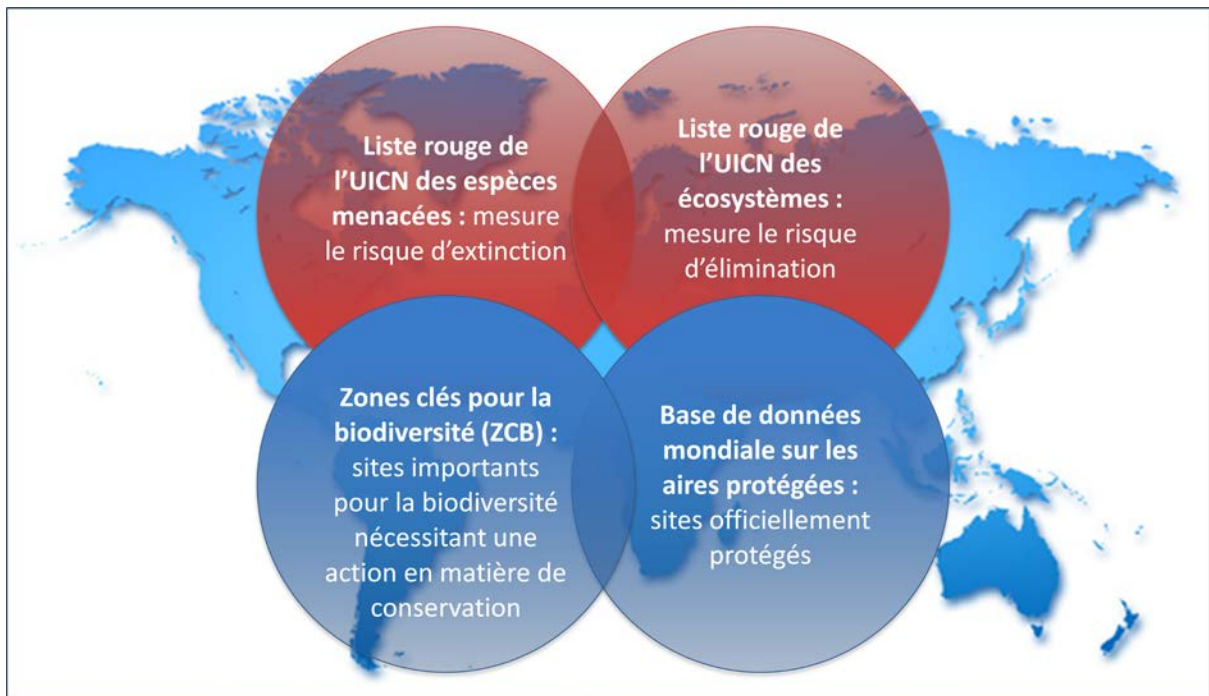


Figure 4 : Valoriser et conserver la nature : Élaborer des normes pour les critères, la collecte de données et les systèmes de gestion et rendre les produits de connaissance de l'UICN plus efficaces en matière de protection des sites les plus importants du monde pour la biodiversité (ZCB)

La nature est précieuse et la nature n'a pas de prix : outre la promotion des valeurs économiques de la biodiversité (voir aussi ci-après les solutions basées sur la nature), l'UICN continuera de promouvoir les valeurs culturelles et autres valeurs intangibles de la nature. Comme démontré par l'étude TEEB, s'en tenir à la routine actuelle coûtera plus cher que de s'attaquer aux conséquences de toute nouvelle dégradation de la biodiversité. L'UICN encouragera l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et processus de planification ainsi que dans les systèmes de comptabilité publics et privés. Ainsi, la biodiversité deviendra un facteur dans les programmes de développement nationaux et jouira d'une meilleure visibilité aux yeux des décideurs politiques.

Il faut utiliser les connaissances. L'UICN se servira de ses connaissances, normes et outils pour influencer les politiques et soutenir l'action sur le terrain, en particulier l'action de ses Membres. Il y a longtemps que l'UICN collabore avec des conventions relatives à la biodiversité ; en fait, elle a été chargée de rédiger un certain nombre d'entre elles. Grâce à son engagement auprès de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention du patrimoine mondial et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'UICN possède des compétences sans égales et les gouvernements font spécifiquement et constamment appel à elle pour aider, à de nombreux égards, au fonctionnement et à la mise en œuvre de ces conventions. L'UICN continuera de les soutenir ainsi que d'autres traités comme la Convention de Ramsar.

Les conventions relatives à la biodiversité ont décidé d'adopter le Plan stratégique pour la diversité biologique comme cadre d'action, ce qui augmente le potentiel de synergie. L'UICN profitera de cette synergie et se concentrera en particulier sur l'appui à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi, en prônant l'utilisation des connaissances de l'UICN pour mesurer les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

RÉSULTAT MONDIAL pour « Valoriser et conserver la nature » :
Des connaissances crédibles et fiables pour valoriser et conserver la biodiversité conduisent à de meilleures politiques et une action plus efficace sur le terrain

L'UICN continuera de générer des connaissances crédibles et fiables sur la biodiversité. Cette action s'appuiera sur l'élaboration des produits de connaissance de l'UICN en mettant davantage l'accent sur la fourniture de connaissances permettant d'influencer les politiques et l'action sur le terrain. L'amélioration des liens entre ces produits facilitera une concentration accrue sur la planification efficace de la conservation, notamment par des travaux visant à mettre au point et appliquer une norme de conservation permettant d'identifier les sites les plus importants pour la biodiversité terrestre et marine (zones clés pour la biodiversité) afin de compléter la planification de la conservation ciblée sur des espèces particulières. L'UICN renforcera ses connaissances en vue d'influencer les politiques et de soutenir l'action sur le terrain, notamment dans le cadre de l'application des conventions relatives à la biodiversité et du Plan stratégique pour la diversité biologique.

L'impact attendu et les indicateurs d'impact figurent au tableau 1 ci-dessus. En ce qui concerne l'Indice de la Liste rouge de l'UICN qui peut démontrer des changements réels dans l'état de conservation de groupes d'espèces comme résultat de l'action en matière de conservation, il faut noter que la crise de l'extinction est si grave, et les ressources si limitées, que les exemples d'amélioration de l'état de conservation sont rarissimes.

Quatre *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme, d'après les propres produits de connaissance de l'UICN :

1. Étendue, représentativité et connectivité des aires protégées efficacement gérées. Cet indicateur peut être mesuré avec la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) de l'UICN/PNUE/WCMC.
2. Proportion de zones clés pour la biodiversité identifiées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées. Cet indicateur se mesure par le recouvrement entre les aires protégées et les ensembles de données identifiés pour les zones clés pour la biodiversité.
3. Nombre d'exportations de données par téléchargement de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées ; nombre de mentions de la Liste rouge de l'UICN dans la littérature scientifique. Il y a un suivi du téléchargement d'informations dans un but donné.
4. Mesure dans laquelle les avis et positions de l'UICN sont suivis par la CDB, la CITES, Ramsar et la Convention du patrimoine mondial. Cette mesure a besoin d'être élaborée.

Domaine de Programme : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature

Où que nous soyons, nous dépendons directement ou indirectement de la biodiversité pour notre bien-être. La nature est une condition préalable à la croissance et à la prospérité des sociétés humaines et, de plus en plus, bien qu'elle soit mal reconnue, il est évident que la valeur économique directe de cet appui est énorme. Des études récentes laissent à penser que les ressources naturelles contribuent régulièrement et directement à 25 % – 30 % du revenu de nombreux ménages ruraux et côtiers, dans les pays à revenu faible et moyen. Or, les États ont toujours eu tendance à asseoir leur autorité sur les ressources naturelles, excluant ou réglementant sévèrement le contrôle au niveau local. Conséquence directe de cette attitude : les avantages issus de la nature ne sont pas équitablement partagés et, dans de nombreux cas, les ressources naturelles sont mal gérées. La gouvernance des ressources naturelles est un problème de l'État, ou d'autres influences puissantes, à l'exclusion, trop souvent, d'autres formes de contrôle sur les ressources. Dans certaines régions, où l'on trouve ce que l'on appelle « les biens communs », en particulier en haute mer, c'est le

problème inverse, à savoir que le contrôle sur la gestion de ces ressources est limité, voire inexistant.

La gouvernance des ressources naturelles est forgée par les normes, les institutions et les processus qui déterminent comment s'exercent le pouvoir et les responsabilités sur les ressources, comment se prennent les décisions et comment les citoyens – hommes et femmes – participent à la gestion des ressources naturelles. La qualité de ces processus décisionnels est un des déterminants les plus importants de la contribution des écosystèmes au bien-être humain et aux perspectives à long terme d'une conservation réussie de la biodiversité. Le partage du pouvoir, des responsabilités et des avantages de la gestion des ressources naturelles, le renforcement des dispositions de gouvernance, y compris des droits de propriété légaux, pour que les décisions soient transparentes, inclusives et équitables, sont bons pour l'homme et pour la biodiversité. Ce sont les fondations d'un monde juste en mesure de valoriser et de conserver la nature.

Ce Domaine de Programme contribuera à la reconnaissance et au respect des droits des populations qui vivent près de la nature ou qui en dépendent et aidera aussi les gouvernements, les communautés et le secteur privé à mettre en place des mesures crédibles et solides pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles – tant du point de vue de l'élaboration des politiques que de leur application. L'UICN tissera ensemble les fils des droits établis et du travail de gouvernance dans un nouveau cadre pour aider à donner plus de cohérence et de rigueur à l'approche de cette question complexe. Elle collaborera avec ses Membres, composantes et partenaires de manière systématique pour renforcer la gouvernance de la conservation et des ressources naturelles et, notamment, aider à la résolution équitable de problèmes contentieux et, en fin de compte, accroître le flux des avantages de la nature vers les populations qui dépendent des ressources naturelles.

Justification

La gouvernance, les droits, l'équité, les droits fonciers et la parité hommes-femmes sont déjà des thèmes intersectoriels de bien des activités de l'UICN et l'on a de plus en plus conscience, au sein de l'Union, de la nécessité d'améliorer la rigueur, la focalisation et la cohérence sur cette question, aussi bien au Secrétariat que dans les Commissions. Les travaux de l'Union dans ce Domaine – comment sont prises et appliquées les décisions sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles et comment partager les coûts et avantages – doivent être une caractéristique majeure et constante de son Programme. Cette approche est soutenue par un mandat rigoureux accordé par les Membres. Outre la Vision et la Mission de l'UICN, il y a plus de 100 résolutions des Congrès de l'UICN qui relient directement et sans ambiguïté la science et la pratique de la conservation à la justice sociale et à l'équité. Les travaux de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) sont fondamentaux pour ce Domaine.

Ces questions relèvent aussi de mandats extérieurs à l'UICN. Les travaux de l'Union seront utiles à l'application du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et du Protocole récemment adopté sur l'accès et le partage des avantages dont l'objectif est le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources naturelles. Ils contribueront ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Plusieurs mécanismes internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones poussent les gouvernements à améliorer la justice sociale pour les groupes marginalisés – y compris en reconnaissant leurs droits relatifs aux ressources naturelles.

Ce Domaine de Programme apporte une contribution directe à bien des objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique, en particulier le But stratégique D, à savoir Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes et le But

stratégique E, Renforcer la mise en œuvre, au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, et plus précisément :

- Objectif 14: les écosystèmes sont restaurés et sauvegardés
- Objectif 16: le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur
- Objectif 18: les connaissances traditionnelles sont respectées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention

En outre, en concevant des outils et des approches qui améliorent la gouvernance des ressources naturelles, ce Domaine de Programme aidera à établir les conditions préalables nécessaires à la réalisation de l'Objectif 11 (Aires protégées), notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'avancement des aires conservées par les communautés et des aires de conservation qui se trouvent sur le territoire de peuples autochtones ainsi que les Objectifs 6 et 7 (gestion durable des ressources naturelles marines et terrestres).

Méthode et résultats

Il y a longtemps que l'UICN a établi le lien entre la conservation et le développement durable. Les travaux de l'UICN créeront un ensemble robuste de principes, normes et outils, pour consolider les acquis et rassembler les acteurs et leur donner les moyens de concevoir des solutions qui influencent les politiques, la gouvernance et l'action. L'élaboration d'un cadre pour l'évaluation solide et indépendante de l'état de la gouvernance des ressources naturelles jouera un rôle central à cette fin. Ce produit de connaissance puisera dans la vaste gamme des sciences sociales incarnées par la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et la Commission de la gestion de l'environnement (CGE) dans le but ultime de devenir la référence et la norme obligées sur la gouvernance des ressources naturelles, tout comme la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées est l'autorité incontestable sur le statut de conservation des espèces.

La formulation des critères pour le cadre de gouvernance des ressources naturelles devrait tenir compte de l'état de droit, des droits et de l'équité, et du principe de non régression comme indicateurs de la qualité de la prise de décisions et de la répartition des avantages. Le cadre ne conduira pas à l'établissement de « catégories » comme pour les listes rouges et ne portera pas de jugement sous forme de notation. De manière plus explicite que les listes rouges, le cadre devrait guider et encourager chacun, notamment les décideurs, à améliorer l'efficacité et l'équité de la gouvernance des ressources naturelles. Le cadre cherchera à forger des liens avec des cadres existants comme la Charte des ressources naturelles et les éventuels résultats de la Conférence Rio+20 relatifs à l'accès à l'information.

Pour y parvenir, il faudra consolider l'expérience passée, apprendre systématiquement des activités de l'UICN tout entière et mobiliser l'Union et ses partenaires – qui, dans bien des cas, sont issus des segments les plus vulnérables de la société – pour élaborer, mettre à l'essai et affiner ces nouveaux outils phares. La conservation doit efficacement intégrer l'équité, les droits et les responsabilités en matière de politique, de gouvernance et d'action, à tous les niveaux. L'UICN démontrera comment ces questions sont liées, en exposant les meilleures solutions disponibles afin de changer les politiques et de fournir des avantages tangibles aux populations et aux communautés. L'UICN générera des produits de connaissance à la pointe du progrès qui évalueront périodiquement la contribution directe de ressources naturelles bien gérées aux moyens d'existence des populations, en particulier dans les zones rurales et côtières.

- des mesures seront systématiquement incorporées dans toutes les interventions de projets pertinents de l'UICN pour vérifier la contribution des ressources naturelles au revenu rural et

côtier, à l'aide d'une boîte à outils modifiée que l'UICN a déjà testée et appliquée. Ces données seront différenciées en fonction des sexes et autres groupes sociaux ainsi que des dispositions institutionnelles qui gouvernent les ressources naturelles ;

- l'UICN construira et tiendra une base de données centrale faisant autorité (un peu à la manière de la base de données mondiale de l'UICN sur les aires protégées) qui servira de dépositaire mondial pour l'information sur la dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et qui s'appuiera sur les travaux des Commissions, des Membres, du Secrétariat et autres composantes, et des partenaires de l'UICN ;
- l'UICN conduira une méta-analyse périodique (tous les 2 à 4 ans) en utilisant la littérature existante afin de documenter le nombre de personnes qui, dans le monde, dépendent des ressources naturelles et les dispositions de gouvernance générales régissant les ressources dont elles dépendent ;
- s'appuyant sur différents ensembles de données, l'UICN a pour objectif de préparer un produit de connaissance « phare » qui tentera de quantifier les valeurs mondiales et régionales totales de la contribution des ressources naturelles au revenu des ménages dans les communautés rurales et côtières et de suivre les changements dans le temps. Une analyse récente de ce type a estimé que la contribution directe totale aux ménages ruraux dans les seules forêts dépasse le chiffre annuel d'USD 130 milliards par an.

La figure 5 montre, premièrement, comment la base de données sur la dépendance humaine vis-à-vis de la nature sera reliée aux bases de données de l'UICN sur la biodiversité et, deuxièmement, comment le Cadre de gouvernance des ressources naturelles vise à aider les décideurs, à tous les niveaux, à gérer et gouverner l'utilisation de la nature. Les cinq ensembles de données fourniront la meilleure base de connaissances possible pour une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature.

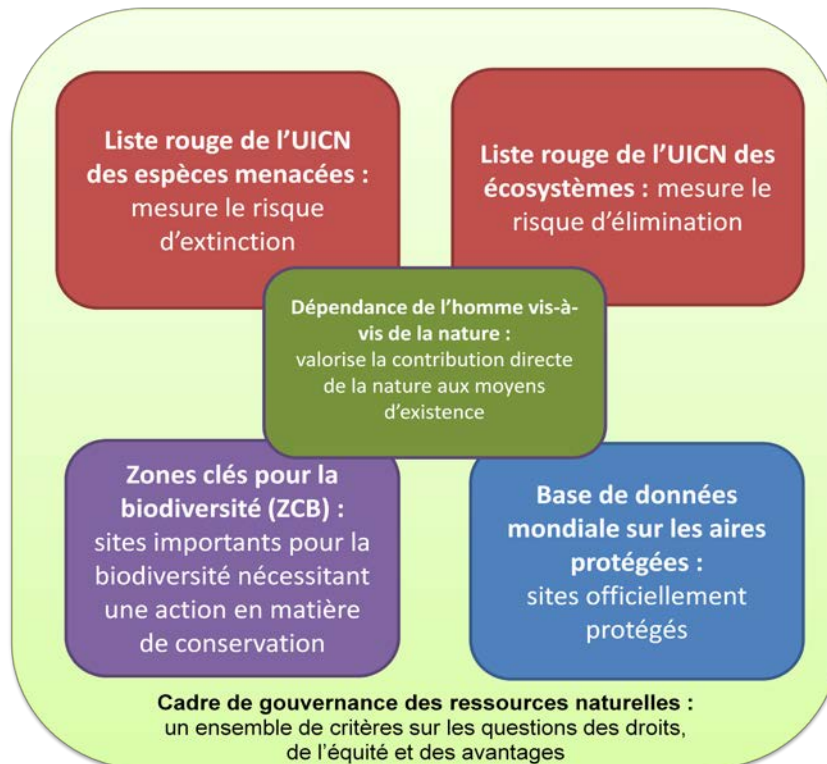


Figure 5: Un Cadre de gouvernance des ressources naturelles visant à améliorer la gouvernance des sites clés pour la biodiversité à l'échelon mondial et de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature

**RÉSULTAT MONDIAL pour « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »
Des dispositions de gouvernance améliorées pour les ressources naturelles renforcent les droits et assurent une conservation équitable avec des avantages tangibles pour les moyens d'existence**

Dans ce nouveau Domaine de Programme, l'UICN consolidera son action déjà ancienne sur les thèmes des droits, de l'équité et de la gouvernance. Elle développera un nouveau cadre de gouvernance des ressources naturelles avec les produits de connaissance associés. L'UICN aidera ses Membres, les gouvernements, ses partenaires du secteur privé et les gardiens et administrateurs des ressources naturelles à appliquer cet outil pour déterminer les possibilités de renforcer la gouvernance des ressources naturelles dans la pratique. À travers ses propres initiatives et celles de ses partenaires, l'UICN étudiera la mesure dans laquelle ces changements conduisent à des améliorations tangibles des moyens d'existence des populations ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. L'UICN se servira de cette somme croissante de connaissances pour contribuer à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique et promouvoir des solutions concrètes, basées sur la nature, dans les objectifs du développement international d'après-2015. Le tableau 1, plus haut, présente les impacts attendus et les indicateurs d'impact. Quatre *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme :

1. Renforcement des dispositions institutionnelles et de gouvernance, fondé sur un nouveau cadre de l'UICN pour la gouvernance des ressources naturelles
2. Nombre d'aires protégées gérées conformément au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles
3. Superficie (en hectares) de l'agriculture, des pêcheries et de la sylviculture gérée selon le cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles
4. Étendue de la haute mer administrée conformément à une approche par écosystème (voir prochain Domaine de Programme) et au cadre UICN de gouvernance des ressources naturelles

L'UICN investira dans la collecte et la compilation systématiques de données sur l'importance et le rôle de la biodiversité et des ressources naturelles dans la vie des communautés rurales et côtières et sur les moyens par lesquels différentes dispositions institutionnelles et politiques influent sur le flux d'avantages et ses destinataires. L'UICN mettra à profit la période programmatique 2013-2016 pour élaborer, mettre à l'essai et appliquer cette méthodologie-cadre afin qu'elle puisse servir à évaluer de manière indépendante l'état et les tendances de la gouvernance des ressources naturelles.

Domaine de Programme : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement

Les décideurs de ce monde vivent des temps troublés. Avec les crises et les incertitudes financières et économiques, l'attention et les ressources accordées aux problèmes systémiques à long terme tels que la pauvreté, l'appauvrissement de la biodiversité et le réchauffement climatique s'amenuisent. Les progrès laborieux des négociations sur le climat se traduisent par la disparition de nombreuses possibilités d'action rapide, et la certitude que pour éviter des changements climatiques dangereux, les futures stratégies seront plus exigeantes et plus coûteuses.

La résilience des systèmes dont dépend la vie sur Terre est menacée par les demandes croissantes des consommateurs, la consommation de combustibles fossiles et l'obligation éthique de fournir – rapidement – à 9 milliards de personnes, la possibilité de vivre une vie décente. Les tentatives précédentes de limiter ou même de supprimer ces pressions n'ont eu que des résultats mitigés.

L'UICN n'étant pas une organisation de l'environnement généraliste, elle n'a pas toujours la capacité et les compétences nécessaires pour traiter beaucoup de ces menaces efficacement et directement. Par exemple, l'UICN n'est pas qualifiée pour traiter de questions telles que les économies d'énergie, la population et la démographie, la pollution industrielle et la gestion des déchets. La compétence de l'UICN est fermement ancrée dans le domaine de la conservation de la nature et de la gestion des ressources naturelles.

Là où l'UICN a un avantage réel et peut-être unique, c'est en matière d'application de ses connaissances, normes et pratiques à la gestion de la nature et de ses ressources pour résoudre des problèmes d'intérêt mondial plus général. Aucun des grands défis du 21^e siècle, qu'il s'agisse du réchauffement mondial, de la sécurité alimentaire ou du développement économique et social, ne peut être relevé uniquement par des solutions basées sur la nature mais ils dépendent, dans une certaine mesure, de la santé et du fonctionnement des écosystèmes de la planète, qu'ils soient en milieu terrestre, dans les zones côtières ou dans les océans. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et l'Étude sur l'économie des écosystèmes et la biodiversité (TEEB) démontrent clairement l'apport considérable de la biodiversité et des services écosystémiques à l'économie mondiale et aux économies nationales. Des écosystèmes en bonne santé, divers et bien gérés, sont les fondations de solutions pratiques, basées sur la nature, aux problèmes mondiaux et l'UICN a les compétences, la vision et l'expertise permettant de mettre ces solutions en œuvre de manière durable et rentable.

Outre qu'elles fournissent de réels moyens de relever les grands défis mondiaux, les solutions basées sur la nature apportent aussi des avantages clairs à la diversité biologique sous forme d'écosystèmes divers, bien gérés et fonctionnels. Par rapport à d'autres solutions, elles doivent être rentables. Les solutions basées sur la nature sont conçues pour s'adresser au public par-delà les cercles de la conservation et, pour cela, doivent être non seulement faciles à expliquer de manière convaincante, mais aussi mesurables, vérifiables et reproductibles. Enfin, elles doivent être conçues et appliquées de manière à respecter et renforcer les droits des communautés sur les ressources naturelles. L'annexe 1 fournit une description des principes qui sous-tendent les solutions basées sur la nature.

Justification

Les solutions basées sur la nature contribuent-elles réellement à la conservation de la biodiversité ? Est-il compatible avec la vision et la mission de l'UICN d'aider les autres à résoudre des problèmes autres que des préoccupations immédiates de conservation de la biodiversité en soi ? La réponse est un « oui » catégorique, à trois égards :

- appliquer des solutions basées sur la nature est bon pour la conservation de la biodiversité car cela permet d'obtenir l'appui, l'engagement et les ressources d'autres secteurs. Ces secteurs, situés hors du monde de la conservation, peuvent considérer que l'amélioration des fonctions des écosystèmes, l'augmentation des habitats pour les espèces et une plus grande diversité génétique sont des avantages additionnels mais ces derniers n'en restent pas moins des gains tangibles pour la conservation ;
- selon sa mission, l'Union doit « veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ». Un des moyens les plus efficaces d'y parvenir consiste à promouvoir des solutions que d'autres secteurs adopteront et dont le succès rejaillira sur la santé et l'intégrité des systèmes naturels ;
- la sécurité alimentaire, le changement climatique et le développement économique et social, sans être dans l'orbite immédiate et quotidienne de la conservation et de la gestion de la nature et des ressources naturelles, ont des répercussions majeures sur la situation et les tendances des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques à plus long terme. Par exemple, une

mauvaise gestion des stocks halieutiques a des incidences négatives à la fois sur l'homme et sur la nature. Les solutions basées sur la nature offrent à la communauté de la conservation le choix proactif de contribuer à l'atténuation des problèmes mondiaux tout en allégeant les pressions à long terme sur la base de ressources naturelles.

Mettre un terme à la perte et à la dégradation des systèmes naturels et promouvoir leur restauration sont des actions qui peuvent contribuer à plus d'un tiers de l'atténuation totale du **changement climatique** jugée nécessaire par les scientifiques avant 2030. Des écosystèmes fonctionnels et résilients ont prouvé qu'ils réduisent les impacts d'événements climatiques extrêmes sur les plus vulnérables. Comme mentionné plus haut, des études récentes montrent que les ressources naturelles contribuent régulièrement à hauteur de 25 % à 30 % au revenu direct des populations côtières et rurales et ont donc une importance critique pour la **sécurité alimentaire**. Pour les seules ressources forestières, les chiffres s'élèvent à USD 130 milliards chaque année, un montant dont il n'a pas été tenu compte jusqu'ici et qui est, de toute évidence, une sous-estimation si l'on ajoute que plus d'un milliard de personnes dépendent du poisson comme source primaire de protéines.

Les industries qui exploitent les ressources minérales et naturelles contribuent à une part importante du PNB de nombreux pays et génèrent souvent plus de 50 % des recettes en devises étrangères. Les pays pauvres ne peuvent ignorer ces possibilités de **développement économique et social** et, pourtant, l'industrie extractive n'a pas fait ses preuves en matière de gestion de l'environnement ni de compensation et partage équitable des revenus avec les communautés touchées, tributaires des ressources naturelles. Il serait bon que les pratiques environnementales de l'industrie subissent un bouleversement plutôt que des ajustements progressifs. Le programme de l'UICN sur la biodiversité et le secteur privé jette un défi aux entreprises qui souhaitent mettre en œuvre ces changements.

Les Membres de l'UICN ont adopté 16 résolutions relatives au changement climatique, plus de 40 résolutions sur la sécurité alimentaire et plusieurs résolutions sur une meilleure intégration de la conservation dans l'économie. Les solutions basées sur la nature s'adressent aussi à d'autres secteurs – mobilisant de nouveaux champions et de nouvelles ressources pour la diversité biologique – et peuvent par conséquent constituer un mécanisme efficace d'appui à l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique, en particulier du But stratégique A, à savoir Intégrer la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société, du But stratégique B, Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable et du But stratégique D, Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des écosystèmes, et plus précisément :

- Objectif 2 : la valeur de la diversité biologique est reconnue
- Objectif 5 : le rythme de perte des habitats est réduit
- Objectif 6 : vers une gestion durable des pêcheries
- Objectif 7 : gestion durable (agriculture, aquaculture et sylviculture)
- Objectif 14 : écosystèmes restaurés et protégés
- Objectif 15 : d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes est améliorée

Les solutions basées sur la nature devraient aussi contribuer au But stratégique E, Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, notamment :

- Objectif 19 : les connaissances et les technologies améliorées et partagées
- Objectif 20 : les ressources financières accrues

Méthode et résultats

C'est à partir de ses connaissances, de ses capacités et de ses compétences en matière de gestion des écosystèmes que l'UICN conçoit des solutions basées sur la nature. Les Commissions et le Secrétariat de l'UICN ont une compétence bien établie en ce qui concerne le fonctionnement et les limites biophysiques des systèmes naturels et les moyens d'évaluer ces fonctions, de faciliter des accords équitables entre groupes d'acteurs sur l'assortiment optimal de services écosystémiques, de partager les avantages, de définir des arrangements institutionnels durables pour gérer les ressources, d'adapter les stratégies de gestion aux imprévus et d'améliorer la résilience de l'écosystème et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent.

L'UICN dispose de toute une panoplie d'outils pour soutenir la mise en œuvre de solutions basées sur la nature, notamment FLOW qui est une méthodologie visant à faciliter les arrangements équitables de partage de l'eau ; CRiSTAL (Outil communautaire d'évaluation des risques – Adaptation et moyens d'existence) qui permet d'aider à établir des stratégies d'adaptation au changement climatique en fonction des conditions, des forces et des besoins locaux ; Net Positive Impact Validation Protocol, un cadre pour aider les entreprises dont l'empreinte est importante à appliquer et vérifier des stratégies pour transformer leur impact sur l'environnement ; et l'évaluation économique du capital naturel. Pour compléter ces outils, l'UICN est en train d'élaborer la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes – une norme mondiale pour l'évaluation de l'état des écosystèmes qui aura des applications directes importantes à la fois en matière d'aménagement du territoire et de planification du développement national.

Pour le **changement climatique**, l'UICN propose deux solutions principales basées sur la nature – l'atténuation basée sur l'écosystème (y compris la REDD+) et l'adaptation basée sur l'écosystème – visant à influencer des politiques sectorielles spécifiques et à démontrer leur efficacité sur le terrain. L'UICN continuera de générer des connaissances sur les effets du changement climatique sur la biodiversité et d'élaborer des solutions qui traitent comme il se doit les droits des groupes fragiles, y compris les peuples autochtones.

L'UICN construira de nouvelles alliances avec la communauté de la **sécurité alimentaire** pour intégrer la contribution largement ignorée des écosystèmes naturels dans les stratégies actuelles relatives à la sécurité alimentaire nationale et internationale. Plus précisément, l'UICN :

- encouragera et diffusera des connaissances scientifiques et des enseignements sur le rôle de la conservation de la diversité biologique, de la gestion des écosystèmes et du prélèvement de produits dans la nature et la mesure dans laquelle ils sous-tendent la sécurité alimentaire ;
- prônera une équité renforcée en matière d'utilisation des ressources naturelles et des services écosystémiques entre les petits agriculteurs et les petits pêcheurs, d'une part, et la production alimentaire industrielle à grande échelle, d'autre part, en insistant tout particulièrement sur l'importance de sauvegarder l'intégrité des systèmes alimentaires locaux ;
- encouragera l'égalité entre les sexes pour garantir que les hommes et les femmes aient accès à des initiatives relatives à la sécurité alimentaire, y participent et en bénéficient de manière égale ;
- identifiera des possibilités de piloter des approches fondées sur les écosystèmes conjointement avec des stratégies de sécurité alimentaire établies, en renforçant la stabilité de la production et de l'utilisation ;
- luttera pour la reconnaissance du rôle de la conservation de la diversité biologique et des solutions basées sur les écosystèmes et la nature pour compléter les stratégies actuelles des principaux organismes de développement en matière de sécurité alimentaire.

Enfin, en ce qui concerne le **développement économique et social**, l'UICN s'appuiera sur les travaux récents de l'étude TEEB, qui démontrent les valeurs non reconnues qu'apporte la diversité biologique aux économies nationales et mondiales. L'UICN collaborera avec des gouvernements, le secteur privé et la société civile pour identifier des possibilités de transformer les pratiques des secteurs économiques clés qui ont une incidence négative sur les systèmes naturels et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent. Plus précisément, l'UICN :

- générera des connaissances sectorielles sur le rôle et la valeur du « capital naturel » et soutiendra les gouvernements et les entreprises dans leur quête d'intégration du maintien (ou de l'amélioration) de ces valeurs dans leurs plans d'opérations et systèmes de comptabilité ;
- générera des connaissances sur la contribution des interventions fondées sur les écosystèmes au développement économique national et/ou à des programmes de restauration⁷ ;
- concevra et soutiendra l'application de stratégies, de normes et de protocoles encourageant les entreprises à adopter et poursuivre un objectif « pas de perte nette » ou « impact positif net » et à vérifier son application, en ce qui concerne l'interaction entre leurs activités, d'une part et la base de ressources naturelles et les moyens d'existence des personnes qui en dépendent, d'autre part.

Les solutions basées sur la nature se concentrent dans ces trois Domaines mais il en existe pour d'autres secteurs, par exemple, l'accès à l'énergie et à la santé. Les travaux seront élargis à ces secteurs dès que l'UICN aura éclairci l'approche basée sur la nature, lui aura donné une impulsion et se sera dotée de la capacité et des ressources nécessaires pour aller plus loin.

RÉSULTAT MONDIAL pour « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement »

Des écosystèmes en bonne santé et restaurés sont des contributions d'un bon rapport coût-efficacité pour relever les défis mondiaux des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et du développement économique et social

L'UICN s'appuiera sur l'expérience positive acquise par l'Union, ses Membres, ses composantes et beaucoup de ses partenaires ces dernières années en matière d'élaboration de solutions basées sur la nature au problème du changement climatique. Tout en démontrant comment de bonnes mesures de conservation et de gestion des ressources naturelles peuvent constituer des solutions tangibles et rentables pour relever les défis mondiaux, l'UICN s'efforcera de limiter ses interventions à son domaine de compétence par excellence – la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles pour l'homme et la nature. L'UICN collaborera avec des partenaires pour générer et préparer de manière convaincante les connaissances nouvelles et existantes en vue de les présenter aux décideurs et formera de nouveaux partenariats novateurs pour tester, piloter et améliorer, dans la pratique, les solutions basées sur la nature. L'UICN investira dans un travail analytique global pour identifier les tendances à accepter et utiliser des solutions basées sur la nature.

Les indicateurs d'impact et les impacts prévus sont présentés au tableau 1 ci-dessus. Trois *indicateurs de résultats* sont proposés pour ce Domaine de Programme :

1. Intégration des solutions basées sur la nature dans les politiques sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et le développement économique et social aux niveaux international,

⁷ Par exemple, une analyse préliminaire concernant l'Objectif 15 d'Aichi (restauration des écosystèmes) indique que la restauration de 150 millions d'hectares de forêts et de paysages agroforestiers peut générer quelque chose comme USD 85 milliards par an.

national et des entreprises. L'UICN étudiera la mesure dans laquelle les solutions basées sur la nature sont explicitement mentionnées dans les politiques nationales et internationales sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'économie et si ces politiques fournissent des protections suffisantes aux personnes qui dépendent des ressources naturelles, en particulier les communautés locales, les populations autochtones et les femmes.

2. Étendue (en hectares) des paysages durablement gérés, protégés ou restaurés pour l'alimentation, le changement climatique ou les avantages économiques (et la biodiversité). L'UICN collaborera avec des partenaires tels que la FAO et la Banque mondiale, en associant leurs ensembles de données à ceux de l'UICN – y compris la Liste rouge des écosystèmes –, pour évaluer périodiquement l'étendue des paysages multifonctionnels gérés, protégés ou restaurés pour apporter des avantages en matière de climat, de sécurité alimentaire et d'économie.
3. Nombre de gouvernements et d'entreprises publiques/privées ayant intégré les valeurs de la biodiversité dans leurs systèmes de planification et/ou de comptabilité. Outre qu'elle est un indicateur des progrès, cette mesure est une contribution directe (et un défi clé) pour la réalisation de l'objectif 2 du Plan stratégique pour la diversité biologique. Les Parties à la CDB feront rapport à ce sujet.

Priorités du Programme

Un ensemble de priorités programmatiques a été identifié en appui aux trois Domaines de Programme. Compte tenu des difficultés financières de l'UICN et de la conservation de la nature en général, il s'agit de priorités spécifiques et importantes sur lesquelles l'UICN se concentrera pour exécuter son Programme 2013-2016. Elles reflètent les compétences fondamentales de l'Union qui font de cette dernière un chef de file reconnu et indiscutable, parfois depuis des décennies, et elles sont nécessaires pour obtenir effectivement les résultats mondiaux décrits plus haut.

Dans le projet de *modèle institutionnel* de l'UICN, les priorités du Programme ont été liées à quatre secteurs d'activités prioritaires pour la mobilisation de ressources et servent de raccourcis pour une application effective du Programme ainsi que de priorités pour les appels de fonds et l'attribution des ressources. Toutefois, elles ne sont pas du domaine réservé de l'UICN. Elles seront traitées en priorité dans les travaux du personnel chargé du Programme et des appels de fonds mais n'empêcheront pas l'UICN – dans le cadre de ses Commissions et partout où il y a une présence du Secrétariat de l'UICN – de rechercher d'autres possibilités programmatiques et financières en appui au Programme. La liste des priorités du Programme sera mise à jour dans le cadre d'un plan de travail et budget annuels, conformément aux enseignements acquis et aux nouvelles priorités émergentes.

Les priorités du Programme recourent les trois Domaines de Programme. Elles sont présentées ici en relation avec les secteurs d'activités du projet de modèle institutionnel : 1) *Fournir les produits de connaissance de l'UICN* ; 2) *Obtenir des résultats sur le terrain* ; 3) *Renforcer les politiques et la gouvernance* ; et 4) *Engager et renforcer l'Union*. Les priorités du Programme fournissent des produits et des résultats qui peuvent faire l'objet d'un suivi et être vérifiés ; avoir des effets importants et démontrés (ou potentiels) ; faire participer l'ensemble du Secrétariat avec les Membres, les Commissions et/ou d'autres composantes, à la production de connaissances et à l'application de programmes ; et être attirantes pour des partenaires financiers existants ou potentiels. Les priorités programmatiques doivent refléter une forte appartenance à l'UICN et être soutenues par les capacités du Secrétariat au niveau international le plus élevé. Le tableau 2 présente les priorités du Programme proposées pour 2013-2016.

Tableau 2 : Priorités du Programme à moyen terme pour l’UICN dans le cadre du projet de modèle institutionnel

| Fournir les produits de connaissance de l’UICN | Obtenir des résultats sur le terrain | Renforcer les politiques et la gouvernance | Engager et renforcer l’Union |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Liste rouge de l’UICN des espèces menacées Catégories d’aires protégées et données (marines/terrestres) Liste rouge de l’UICN des écosystèmes ECOLEX et produits juridiques Domaines clés pour la biodiversité Cadre de gouvernance des ressources naturelles TEEB | <ul style="list-style-type: none"> Sécurité de l’eau et alimentaire Forêts et atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes et réduction des risques de catastrophe Océans, zones côtières et îles Terres arides Transformer les impacts des entreprises sur la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de politiques sur les problèmes de conservation mondiaux et régionaux Renforcement des capacités : sensibilité à l’égalité entre les sexes, gestion de la biodiversité et des services écosystémiques Services et fonctions pour la gouvernance environnementale, p. ex., conventions, IPBES, AME, Patrimoine mondial Exécution de la gouvernance, p. ex., vérification, certification | <ul style="list-style-type: none"> Influence politique : rassembler, établir des réseaux, autonomiser Renforcer la participation des Membres à l’élaboration des politiques de l’UICN Renforcement des capacités et services aux Membres, organes de gestion de l’Union, Commissions et Comités nationaux et régionaux |

Les priorités ne doivent pas être confondues avec les programmes thématiques appliqués par différentes unités du Secrétariat, voir figure 6 ci-après. Les priorités représentent les produits de connaissance à développer ou appliquer, les domaines et les biomes où des interventions sur le terrain ont lieu et les services et fonctions – ou zones d’influence – à renforcer pour améliorer la gouvernance environnementale. Les priorités dans le cadre du quatrième secteur d’activités – Engager et renforcer l’Union – sont plus générales et reflètent les caractéristiques structurelles de l’UICN en tant qu’Union. Le tableau 2 présente les activités déjà mises en route par l’UICN et qui pourraient être élargies ainsi que les activités qui doivent être élaborées. La plupart des priorités sont bien connues au sein de l’UICN. Les priorités émergentes et moins connues sont résumées dans l’annexe 2. Quant aux produits de connaissance, ils compléteront surtout les produits « phares » existants, permettant à l’UICN de créer et de fournir des informations optimales sur l’état des éléments de la diversité biologique pour sous-tendre un processus décisionnel fort et robuste, pour l’homme et la nature, comme illustré dans les figures 4 et 5 ci-dessus. La liste des priorités du Programme est longue. Au cours de la préparation du Programme 2013-2016, l’UICN étoffera les priorités comme suit :

- Un programme sera lancé pour garantir l’intégration et le recouvrement des données sur les espèces, les écosystèmes, les zones clés pour la biodiversité et les aires protégées de manière à mieux éclairer la gestion efficace pour la conservation des paysages terrestres et marins ;
- Un programme sera lancé qui sera concentré sur l’élaboration et l’application d’une norme reconnue au plan universel pour identifier et conserver les zones les plus importantes pour la biodiversité, notamment par la création d’aires protégées.
- Un cadre de gouvernance des ressources naturelles sera préparé, fondé sur une compilation de l’expérience de l’UICN, entre autres, et son utilité sera testée par des projets pilotes.

- Des données seront compilées et analysées en vue de la création d'une base de données mondiale sur la dépendance de l'homme par rapport à la nature / aux ressources naturelles et sur la contribution de la nature aux moyens d'existence de l'homme.
- Des programmes seront conçus pour élaborer et tester par des projets pilotes des solutions basées sur la nature qui encouragent la conservation et la restauration des paysages terrestres et marins pour les moyens d'existence et le développement durable à l'échelle des biomes.
- Des programmes portant sur l'application de politiques, par le renforcement des capacités, seront lancés pour aider à mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique, y compris la réalisation des Objectifs d'Aichi et l'intégration de solutions aux changements climatiques basées sur la nature dans le cadre des négociations en cours de la CCNUCC.
- La définition de la contribution de l'UICN à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sera finalisée.

Pour mettre au point ces initiatives, il faudra conjuguer les forces du Secrétariat, des Commissions, des Membres et d'autres composantes de l'UICN et concevoir des agendas et des priorités correspondants. L'UICN cherchera des partenaires pour le développement du programme et des projets pilotes dans le cadre de ces trois initiatives qui se recoupent.

Mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016

La nature ambitieuse du Programme 2013-2016 demande une UICN extrêmement efficace, capable de galvaniser les efforts conjoints de toutes les composantes de l'UICN, en particulier les Membres, les Commissions et le Secrétariat. La figure 6 présente la structure de l'Union, sa présence et sa force au niveau mondial, permettant la mise en œuvre d'un Programme ambitieux. On attend que les Commissions exploitent leurs vastes compétences au service de la mise en œuvre du Programme.

Pour faciliter la mise en œuvre du Programme et le développement de l'Union, le Secrétariat est en voie de réorganisation autour du cadre programmatique, du modèle institutionnel et de l'approche de travail en collaboration qui est celle de la Charte Un seul Programme. Le cadre programmatique, avec ses trois Domaines de Programme, n'est pas un assemblage des programmes thématiques mondiaux élaborés pour appliquer le cadre. Les programmes thématiques mondiaux tels que le Programme pour les aires protégées, le Programme pour les milieux marins et polaires, le Programme pour l'eau, le Programme pour les forêts ou le Programme pour la biodiversité et le secteur privé sont des unités organisationnelles à travers lesquelles le cadre du Programme est mis en œuvre. Les programmes thématiques mondiaux ont habituellement trait à plus d'un des trois Domaines de Programme. Par exemple, le Programme mondial pour les milieux marins et polaires, couvrant les océans, les zones côtières, l'Arctique et l'Antarctique, donne des résultats qui touchent à l'évaluation et la conservation de la diversité biologique, la gouvernance et l'équité dans l'utilisation des ressources marines et la sécurité alimentaire.



Figure 6 : La force de l'Union au service de la mise en œuvre du Programme⁸

⁸ Cette figure ne représente pas la hiérarchie officielle de l'UICN : elle met en relief l'ampleur des capacités de l'UICN du point de vue de la mise en œuvre du Programme

La figure 7 résume les politiques, le Programme et le cadre de planification de l’UICN. « Le Comment » du Programme est décrit dans un autre document: *Plan opérationnel de l’UICN 2013-2016*.

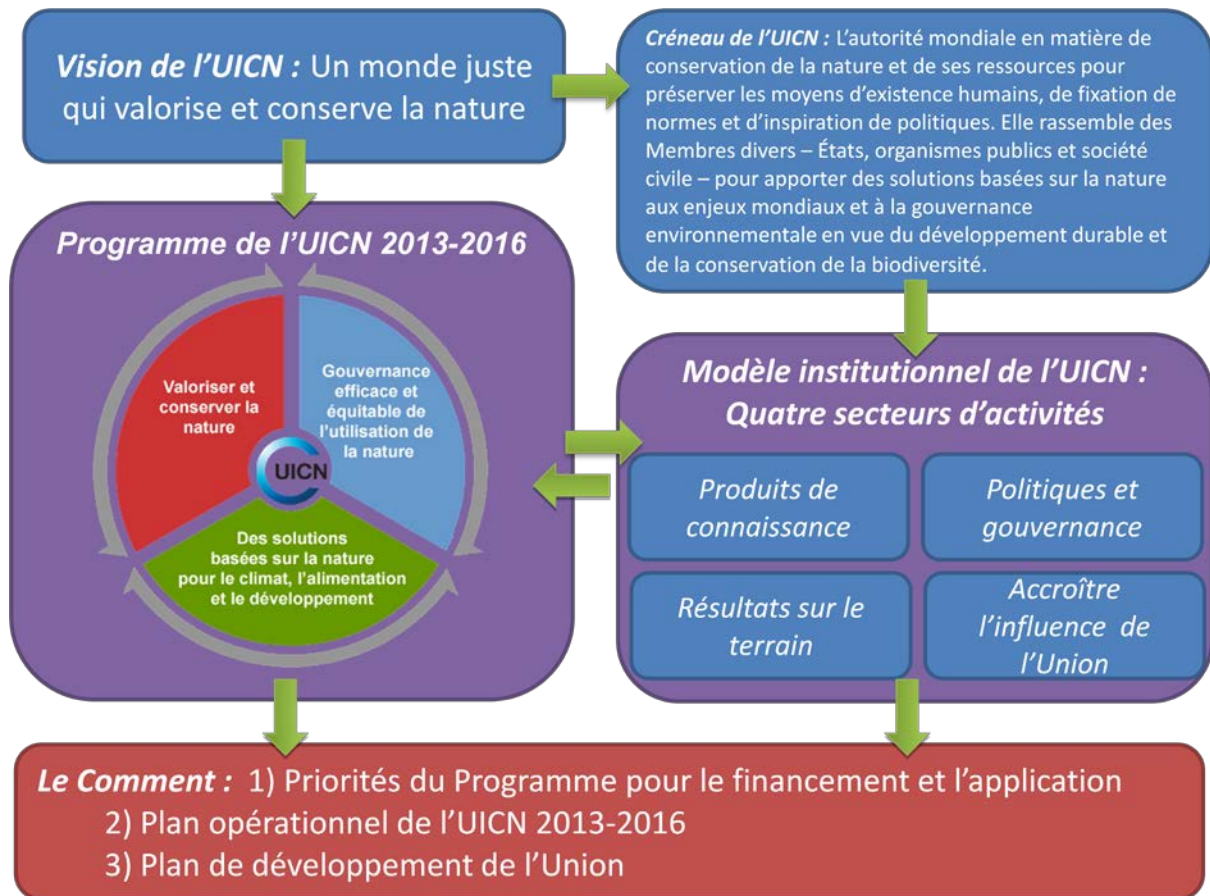


Figure 7 : Vision de l’UICN, créneau, Programme 2013-2016, modèle institutionnel, priorités du Programme, plan opérationnel 2013-2016 et plan de développement de l’Union

Annexe 1 : Des solutions basées sur la nature

Le concept des solutions basées sur la nature a émergé comme un moyen de définir les mesures de conservation susceptibles de contribuer directement aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'hypothèse sous-jacente était qu'une telle approche offrait des solutions uniques et efficaces pour lutter contre le changement climatique, en aidant la communauté de la conservation à se faire entendre au-delà de son auditoire traditionnel, pour construire de nouvelles alliances et ne plus cantonner ses messages à l'impératif immédiat de lutte contre les menaces pesant sur la diversité biologique. À la base, il s'agit d'appliquer de manière proactive la gestion durable et la conservation des ressources naturelles pour relever les principaux défis mondiaux (sécurité alimentaire, réduction des risques de catastrophe, économie).

Les principes suivants, c.-à-d. les caractéristiques essentielles du système, constituent une première tentative de fournir quelques orientations sur le type d'interventions qui pourraient (ou ne devraient pas) être considérées comme des solutions basées sur la nature.

1. L'intervention apporte une solution efficace permettant de relever un défi mondial majeur en utilisant la nature

Les solutions basées sur la nature apportent une contribution importante, tangible et rentable à un problème reconnu dont la cause et l'impact principaux ne sont pas immédiatement associés à la perte de biodiversité ou au rôle du secteur de la conservation. Clarté et réalisme s'imposent pour préciser la mesure dans laquelle des solutions basées sur la nature contribuent à régler le problème en question. Il importe de présenter les solutions basées sur la nature comme complémentaires à d'autres approches classiques et non comme des solutions indépendantes.

2. L'intervention apporte des avantages en matière de diversité biologique sous forme d'écosystèmes divers et bien gérés

Il ne faut pas avoir des attentes excessives concernant les solutions basées sur la nature qui ne peuvent pas permettre d'atteindre tous les objectifs concevables de la conservation mais ce qu'il faut, c'est que les valeurs écosystémiques existantes soient au moins maintenues (et de préférence améliorées) et que toute nouvelle perte de biodiversité soit évitée. Les solutions basées sur la nature dépendent des services et avantages fournis par des écosystèmes résilients et en bon fonctionnement, il est donc tout à fait logique de maintenir l'intégrité de ces systèmes. Si la résilience est ébranlée, il y a un risque de diminution de la qualité et/ou de la fiabilité de l'intervention (par exemple, si une forêt piégeant le carbone est infestée par des espèces exotiques envahissantes sensibles au feu).

3. L'intervention est rentable par rapport à d'autres solutions

Les coûts et avantages réels des solutions basées sur la nature, aussi bien immédiats qu'à plus long terme, doivent être compris et clairement énoncés de manière à permettre la comparaison avec d'autres solutions. La plupart des solutions supposent des investissements dans des infrastructures coûteuses et vulnérables tandis que les solutions basées sur la nature peuvent souvent renforcer la résilience à moindre coût. Des solutions particulières devraient pouvoir être reproduites et largement adoptées et, pour cela, doivent être rentables, en particulier celles qui nécessitent une période d'adaptation avant que l'on ne commence à recueillir les avantages réels (p. ex., restauration des mangroves pour minimiser les impacts des ondes de tempête). Maintenir la résilience et le fonctionnement d'écosystèmes intacts est une solution à court terme et rentable pour préserver les services écosystémiques tels que l'approvisionnement en eau.

4. La logique de l'intervention est facile à communiquer de manière convaincante

La logique qui sous-tend les solutions basées sur la nature doit être communiquée clairement, sans ambiguïté et surtout de manière convaincante à des publics extérieurs. Pour cela, il faut disposer d'un ensemble de données fiables (de préférence, mais pas nécessairement, fondées sur les produits de connaissance de l'UICN), de preuves réalistes et défendables de la contribution que cette solution particulière basée sur la nature apporte à un problème particulier (p. ex., honnêteté sur ses limitations) et – c'est peut-être le plus important – éviter les messages ambigus (propose-t-on une véritable solution ou met-on simplement en avant une question pour faire progresser un programme de conservation construit sur les menaces). Il faudra aussi être très clair sur la nécessité d'appliquer des solutions basées sur la nature simultanément avec d'autres approches – par exemple : une solution basée sur la nature pour la sécurité alimentaire n'élimine pas le besoin d'amélioration génétique des cultures, d'amélioration des systèmes agricoles, de gestion de la volatilité des marchés, etc.

5. L'intervention peut être mesurée, vérifiée et reproduite

Les solutions basées sur la nature doivent permettre d'établir et de vérifier les *résultats directs* pouvant être mesurés (simplement) par rapport à des défis particuliers et des avantages de conservation auxiliaires (p. ex., REDD – gigatonnes de CO₂ piégées ou stockées et nombre d'hectares sauvés ou créés). Il faut aussi clairement comprendre qu'il est rarement possible d'attribuer totalement un résultat et qu'il faudra peut-être plusieurs années avant de pouvoir pleinement quantifier certains résultats.

6. L'intervention respecte et renforce les droits des communautés sur les ressources naturelles

Les conditions principales et nécessaires pour mettre en œuvre avec succès des solutions particulières basées sur la nature doivent être énoncées clairement et avec précision – notamment en ce qui concerne la participation locale, les droits, la propriété et autres dispositions institutionnelles et de gouvernance. La mise en œuvre de solutions basées sur la nature doit être gérée avec une compréhension claire de l'ampleur et de l'étendue de la dépendance des communautés vis-à-vis des ressources naturelles, y compris toute différenciation importante entre les sexes, les ethnies, les groupes sociaux, etc.

7. L'intervention obtient des sources de financement aussi bien publiques que privées

Pour atteindre une échelle importante et la viabilité financière, beaucoup de solutions basées sur la nature pourront compléter les investissements du secteur public en attirant les capacités des entreprises et des marchés. La conception et la mise en œuvre de solutions basées sur la nature doivent considérer si les marchés – et pourquoi – sous-estiment la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques au bien-être humain et si – et comment – les forces du marché peuvent être attirées pour que les solutions basées sur la nature soient plus intéressantes pour les investisseurs, les producteurs et les consommateurs, par exemple par des paiements pour les services écosystémiques et autres mécanismes d'incitation.

Annexe 2 : Priorités du Programme nécessitant d'être élaborées

| | |
|--|---|
| <p>Fournir des produits de connaissance</p> | <p>Zones clés pour la biodiversité (ZCB) : La conservation des sites est un des moyens les plus efficaces d'atténuer la perte de diversité biologique par la dégradation et la destruction des habitats. Il est essentiel d'identifier des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité (ZCB) : c'est une approche stratégique en matière d'attribution des ressources, permettant de maximiser les effets de la conservation. Les critères d'identification de ces sites sont en train d'être mis au point, sur la base des concepts de vulnérabilité et de caractère irremplaçable. Les ZCB complètent d'autres approches de planification de la conservation au niveau des espèces et sont applicables dans les biomes terrestres, d'eau douce et marins. Les ZCB aideront les pays à remplir leurs engagements internationaux, en particulier l'Objectif 11 d'Aichi du <i>Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020</i>.</p> <p>Liste rouge de l'UICN des écosystèmes : L'UICN a une longue expérience de la Liste rouge des espèces et une capacité accrue en matière de systèmes d'information géographique. Il est nécessaire de disposer d'un système de classification rigoureux pour les écosystèmes menacés, couvrant les trois éléments de la diversité biologique. La perte des écosystèmes peut être plus apparente que celle des espèces : perte d'eau salubre, d'aliments, de combustibles. La Liste rouge des écosystèmes permettra des évaluations relativement rapides de l'état de conservation des écosystèmes.</p> <p>Cadre de gouvernance des ressources naturelles de l'UICN : Ce produit de connaissance met l'accent sur « <i>un monde juste</i> qui valorise et conserve la nature » dans la vision de l'UICN. Il garantira que les décisions relatives à l'environnement renforcent, pour tous, les avantages de la diversité biologique et des services écosystémiques, en mettant particulièrement l'accent sur les pauvres et les plus vulnérables, en tenant compte de la parité et des besoins des communautés autochtones et locales. Le cadre aura besoin d'un ensemble de critères relatifs aux droits, à l'équité et aux avantages.</p> <p>Nouveaux horizons de l'étude TEEB : Il faut de toute urgence intégrer les valeurs écosystémiques dans les politiques et les systèmes de comptabilité nationaux (Objectif 2 du Plan stratégique). Il convient de prendre une décision sur le fait de savoir s'il faut se concentrer sur les travaux TEEB de l'UICN sur les secteurs, les zones géographiques ou autres. Les valeurs écosystémiques doivent être une pierre angulaire des travaux de l'UICN sur la Liste rouge des écosystèmes et le cadre de gouvernance des ressources naturelles.</p> |
| <p>Obtenir des résultats sur le terrain</p> | <p>Zones côtières et îles : L'UICN apportera des changements considérables dans les systèmes côtiers et insulaires par les moyens suivants : i) protection et gestion collaborative de zones clés telles que les mangroves, les coraux, les systèmes estuariens et les herbiers marins ; ii) allègement des pressions en amont par une approche « des crêtes aux récifs » ; iii) gestion et maîtrise des menaces telles que les espèces exotiques envahissantes ; et iv) restauration des fonctions écosystémiques disparues ou appauvries qui sont importantes pour la résilience des systèmes naturels et les moyens d'existence locaux.</p> <p>Zones arides : L'UICN collaborera avec ses Membres afin d'élaborer et de promouvoir des modèles de gestion pratique et efficace des zones arides, conçus explicitement pour relever les plus grands défis auxquels fait face un tiers de la population mondiale, y compris la sécurité alimentaire. Les zones arides couvrant 40 % de la superficie émergée de la terre, ces modèles devront être reproductibles, éventuellement à différentes échelles, suffisamment résilients pour tenir compte de fréquentes variations climatiques et écologiques et équipés pour traiter de manière sensible la marginalisation qui frappe de nombreuses communautés des zones arides.</p> <p>Transformer les impacts du secteur privé : L'UICN collaborera avec le secteur privé pour élaborer et appliquer des outils, des normes et des mécanismes qui transforment l'impact des entreprises sur les systèmes naturels. L'UICN aidera à identifier, tester et vérifier des moyens robustes d'obtenir « un impact positif net » et un objectif de « pas de perte nette ». En évitant, atténuant et compensant à la fois, une opération particulière du secteur privé peut réduire les risques d'effet négatif sur la biodiversité d'une région et des moyens d'existence dépendant de la biodiversité.</p> |

| | |
|---|---|
| Renforcer les politiques et la gouvernance | <p>Renforcement des capacités : Le renforcement des capacités des Membres fait partie du mandat de l’UICN. À mesure qu’émergent de nouvelles demandes et de nouvelles possibilités en matière de gouvernance internationale de l’environnement, telles que le paiement pour les services écosystémiques, il faut une capacité plus forte dans tous les pays qui bénéficient de la réglementation environnementale. L’UICN peut jouer le rôle d’organe neutre de renforcement des capacités au nom des organismes publics et privés qui financent les services écosystémiques.</p> |
| | <p>Services et fonctions pour la gouvernance environnementale : De nouveaux marchés et de nouvelles formes de collaboration sont en train d’être créés, comme on peut le voir avec le Mécanisme pour un développement propre, la REDD+ et plusieurs systèmes de certification. L’UICN peut jouer un rôle à cet égard ainsi que dans l’objectif de vérification des résultats sur les services écosystémiques. À mesure que les ZCB sont mieux définies, la demande augmentera pour une gestion rentable de certaines ZCB. L’UICN peut jouer le rôle d’organe de renforcement des capacités ou même, avec ses Membres, assurer la gestion des ZCB. Globalement, la gouvernance environnementale nécessite des innovations politiques et des assurances de qualité, tout ce que peut fournir l’UICN.</p> |



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

SIÈGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tel: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org